



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 65 juillet – août – septembre 2010

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

Exposition de photos

« LA PIERRE A LIVRE OUVERT »

consacré au patrimoine
d'Uccle.

Du 15 au 24 octobre
2010.

Voir en page 11

Nous avons un nouveau
site internet :
www.acqu.be

Consultez-le, lisez notre
LETTRE en ligne,
ou écrivez-nous à :
acqu.asbl@gmail.com

Inscrivez-vous en ligne
pour recevoir notre
Lettre d'information
électronique.

Sommaire

- Quelle place pour le vélo à Uccle ? 2.
- La saga du Kauwberg terminée ? 5.
- Le Quartier St. Job, c'est nous ! 4.
- Evitons les gaspillages et participons au triage sélectif des déchets ! 6.
- Aurore sur Engeland 7.
- Uccle Oxy durable - un quartier durable - acte II 8.
- Pour un Bourdon - Calevoet à visage humain 9.
- Exposition de photos « La pierre à livre ouvert » 11.

Quelle place pour le vélo à Uccle ?

La Commune d'Uccle donne-t-elle sa chance au vélo? Ce mode de déplacement allie bien des avantages et fait partie intégrante des plans de mobilité de nombreuses autres communes, régions ou pays voisins.

Si nous posons cette question, c'est parce que nous aimerions faire le point sur les positions et surtout les actes de nos édiles communaux en cette matière.

Afin d'établir un bilan, il nous suffit de comparer la situation ucquoise en quittant de quelques mètres son territoire vers Drogenbos, Ruisbroek, Beersel, Hoeilaart ou Hal pour se rendre compte que la frontière n'est pas que linguistique. C'est ce qui saute aux yeux lorsqu'on se rend dans n'importe quelle ville de Flandre : le centre-ville donne une large place aux piétons et aux cyclistes. Le vélo est omniprésent, comme maillon du déplacement intermodal. Les gares de ces villes ont de confortables parkings à vélos bien conçus. Le centre ville est aménagé en piétonnier ou en « zone de rencontre ». Et en dehors des centres, des pistes cyclables jouxtent les axes importants.

Un échevin ucquois évoqua le dénivelé de notre commune pour expliquer que le vélo n'y était pas adéquat. Un réflexe d'automobiliste sans doute, qui feint d'ignorer que certaines communes flamandes ont - elles aussi - de beaux dénivelés, ou que les vélos à assistance électrique (VAE) rencontrent un succès certain.

A Uccle, la voiture a chassé les vélos. Car oui, ils ont été nombreux par le passé. Des vélos s'agglutinaient chaque jour devant les écoles qui y dédiaient d'ailleurs des parkings spécifiques. Aujourd'hui, ce sont les parents-taxis qui déposent - en

double file - les élèves. A 12 ans, les enfants ne craignaient pas d'emprunter la chaussée d'Alseberg, l'avenue Brugmann ou l'avenue De Fré. Et leurs parents ne tremblaient pas. La route était partagée.

Aujourd'hui, la route est devenue théâtre de compétition, voire de vitesse... quand les voitures ne sont pas engluées dans le trafic. Certains conducteurs montrent même de la frustration à être dépassés dans une file par un vélo. D'autres peuvent montrer de l'agressivité s'ils sont précédés d'un vélo qui ne fait que prendre sa place légitime et permise sur la chaussée.

Un partage équitable

Nul doute qu'il y a lieu de rééquilibrer le partage de l'espace dédié aux différents usagers. Cela peut se faire par des aménagements, mais ce n'est pas la piste principale à suivre dans les quartiers les plus urbanisés. Le partage de l'espace, c'est surtout

une question d'éducation et l'apprentissage du respect d'autrui, sans oublier la sanction des comportements inappropriés de ceux qui mettent en péril les usagers faibles, notamment de par les excès de vitesse. Les responsables politiques se doivent d'agir sous peine de renforcer le sentiment d'insécurité des cyclistes non aguerris. Des contrôles de vitesse bien plus systématiques ont montré leur efficacité, en France et en Flandre notamment.

Là où la circulation est dense, il s'agit d'identifier clairement l'espace dévolu ou partagé par les différents usagers. L'aménagement d'une piste cyclable n'est évidemment pas possible partout. Mais est-elle étudiée systématiquement lorsqu'un réaménagement de voirie est décidé ?

Il faut évidemment une largeur suffisante de la voirie pour l'aménager. L'exemple positif le plus récent à Uccle est à l'avenue De Fré (voirie gérée par la Région), lors de sa réhabilitation. En mon-



Bande Cyclable Suggérée

tée, une piste cyclable a été (ré)aménagée, parallèle à la chaussée, par le marquage d'une double ligne discontinue. Mais de nombreux automobilistes roulent sur cette piste cyclable, alors qu'elle ne fait pas partie de la chaussée. Rouler sur une piste cyclable est une infraction au code de la route. Une infraction sanctionnée ?

L'avenue De Fré n'étant peut-être pas suffisamment large pour installer une piste cyclable de chaque côté, le sens de la descente a été marqué par une BCS, soit une « bande cyclable suggérée » par la présence de chevrons et de logos. Contrairement à ce que pensent nombre d'usagers, il ne s'agit pas d'une piste cyclable mais d'un marquage qui informe les usagers de la présence de vélos. Ces BCS ont une vertu éducative pour les automobilistes qui ne doivent pas penser que la chaussée leur est exclusivement dédiée.

Ces BCS ont également fait leur apparition chaussée d'Alseberg. Elles y ont fait couler beaucoup d'encre. Car elles ont été tracées entre les rails des trams, et non entre le rail et les voitures en stationnement, provoquant l'ire de certains automobilistes voire de l'incompréhension. Là aussi, c'est méconnaître un des plus grands dangers pour le cycliste, à savoir l'ouverture des portières de voiture côté conducteur. C'est pourquoi il est normal pour un cycliste de rouler à bonne distance des voitures en stationnement.

Bien sûr, il est souvent possible de prévoir pour les cyclistes des itinéraires «bis», parallèles aux grands axes, plus sécurisants et d'ailleurs bien plus agréables. Toutefois il ne faut pas vouloir rejeter les vélos vers des rues qui entraînent des détours, vers des rues qui alternent des dénivélés importants alors que le grand axe est rectiligne et d'une déclivité plus constante, ou vers des rues dont le revêtement est chaotique.

C'est la désagréable impression que peuvent donner certaines propositions cyclables du plan communal de mobilité (PCM), propositions qui manquent d'ailleurs de concrétisations.

SUL

Une des mesures les plus en faveur du vélo est la systématisation du SUL, le sens unique limité. Faut-il rappeler le pourquoi des sens uniques ? Ils ont bien sûr été établis dans des rues dont l'étroitesse ne permet pas la circulation automobile dans les deux sens de circulation en plus du stationnement. L'augmentation incroyable du nombre de véhicules ces 50 dernières années leur font occuper une surface immense de l'espace public pour stationner. A tel point qu'elles envahissent maintenant illégalement trottoirs et zones de recul (jardinets). Un autre but de l'instauration des sens uniques est de tenter de préserver la quiétude de quartiers envahis de voitures qui cherchent des trajets alternatifs et parallèles aux «grands axes» encombrés.

Les SUL sont précieux pour les vélos, car justement ils leur permettent ces trajets alternatifs hors des grands axes et leur donnent des raccourcis appréciables pour les mollets et la sécurité. Les SUL sont parfois bien mal compris par les automobilistes, fâchés de devoir ralentir pour croiser un vélo.

La notion de SUL a été créée dans le code de la route en 1991 et les gestionnaires de la voirie ont alors été autorisés à les instaurer. Toutefois, peu de communes ont mis cette possibilité en pratique, principalement parce qu'elles trouvaient cette mesure trop dangereuse.

Pourtant, là où les SUL avaient quand même été instaurés, il est apparu que l'insécurité routière n'avait pas augmenté: sur les voies en SUL, l'automobiliste et le cycliste se rencontrent, en effet, de face. La visibilité mutuelle est

donc, en principe, optimale et le contact visuel évite automatiquement la "confrontation".

Les arrêtés royaux et ministériel du 18 décembre 2002 ont inversé la logique de création des SUL: alors qu'avant, l'instauration du SUL était autorisée, elle est à présent obligatoire dans toutes les rues à sens unique qui répondent aux conditions en la matière. Seules les rues où le gestionnaire de la voirie estime que l'instauration du SUL pourrait représenter un danger peuvent être exclues. Les gestionnaires de la voirie restent donc les responsables de la sécurité sur les routes, mais toute décision de ne pas instaurer le SUL dans certaines rues doit être motivée.

Le GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens www.gracq.be) a publié récemment des statistiques communales sur le taux d'avancement de réalisation des SUL par les communes bruxelloises. Hormis un très mauvais élève (Berchem Sainte Agathe avec 44% de réalisation), les communes bruxelloises affichent un taux moyen de 78% de transformation des sens uniques en SUL. Uccle affiche un timide score de 69% par rapport au 97 % de Saint-Gilles, 85% d'Ixelles ou 75% de Forest. Uccle peut donc mieux faire que ses 125 SUL pour 175 sens uniques. Plus inquiétant, certains SUL auraient été supprimés à Uccle, car le chiffre aurait été de 84% de SUL initialement. A la Commune de motiver ces décisions négatives. Si cette obligation de l'installation des SUL a été subsidiée par la Région, l'entretien dépend des communes. Certains SUL présentent un marquage déficient ou manquant d'entretien.



SAS vélo

Parking

Une des actions extrêmement positive que les communes peuvent prendre en faveur du vélo est l'aménagement de parkings. Celui-ci peut prendre différentes formes. Leur utilité ? La protection contre le vol ! Ce n'est pas moins de 36.000 vélos qui sont volés annuellement en Belgique, et bien peu sont retrouvés par nos forces de l'ordre. De plus, il est difficile de faire assurer son vélo. La réponse est donc la prévention: un cadenas en U de qualité et ... un U renversé scellé au sol pour l'y accrocher (voir à ce propos les conseils «parking» sur www.provelo.org).

Les endroits stratégiques de leur installation sont les pôles commerciaux, les écoles, les bâtiments publics et les quartiers fortement urbanisés où les habitants ne disposent pas toujours d'endroits où ranger leur vélo chez eux (appartements, petites maisons sans garage ni jardin...). Pour eux, certaines communes prévoient des enclos collectifs couverts et fermés lors de l'aménagement de bâtiments ou espaces publics. Le Service de l'urbanisme devrait exiger systématiquement

l'aménagement d'un parking vélo pour les nouveaux immeubles comme le Règlement régional d'urbanisme (RRU) le lui impose désormais pour toute nouvelle construction (logement, bureau, surface commerciale).

Partage et marquage

On le voit, promouvoir le vélo ne signifie pas nécessairement peindre partout des pistes cyclables ou des bandes cyclables suggérées. Mais la Commune pourrait poser des gestes concrets qui permettent un réel partage de la chaussée.

Tous les aménagements «vélos» ne sont pas uniquement du ressort des communes, mais aussi de la Région. Celle-ci élabore depuis longtemps des plans stratégiques fort utiles, mais qui mettent souvent trop de temps à se concrétiser. Le réseau cyclable bruxellois comprend notamment des itinéraires cyclables régionaux (ICR) qui permettent de relier les différents pôles stratégiques de la Région en traversant plusieurs communes. A Uccle, un seul de ces ICR est marqué (ICR 6 a et b). Les 4 autres se font attendre...

En complément, le projet prévoit d'équiper toutes les voiries régionales de pistes cyclables ou d'un marquage vélo adapté. Nous attendons l'aménagement complet de la chaussée de Waterloo ...

Le Plan Iris 2 annonce la création et la sécurisation de 70 km de pistes cyclables longeant des voies ferrées, itinéraires presque sans dénivelé et qui sillonnent toute la Région. Par exemple, Uccle serait reliée à la gare du Midi par une piste qui longe une ligne de la SNCB. Ces corridors verts seraient également accessibles aux piétons.

Mais n'attendez pas ces réalisations : équipez-vous dès aujourd'hui d'une veste fluo, d'un joli casque, et dites adieu aux embouteillages et galères pour vous parquer.

Nous serions heureux que la Commune d'Uccle s'engage de manière plus volontariste et concrète dans la promotion du vélo tel que prévu dans son Plan Communal de Mobilité (PCM).

MD

PS : Vous trouverez encore plus d'information sur notre site internet www.acqu.be, www.provelo.org, www.gracq.be et www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/velo/.

LA SAGA DU KAUBERG TERMINEE



Le Kauwberg recouvre un ensemble de propriétés privées et il est composé de divers plateaux, plaines, prairies, vergers, champs et bois qui sont traversés par des chemins empruntés par les habitants à titre de « raccourcis » ou de promenades.

Nombre de nos lecteurs savent que le site du Kauwberg est maintenant bien protégé de toute construction. Le combat mené depuis des années par les associations environnementales – et au 1^{er} chef l'asbl « S.O.S. Kauwberg – Uccle Natura », membre actif de l'ACQU - a porté ses fruits. Son statut urbanistique a fait l'objet de nombreuses polémiques : il a progressivement basculé d'une zone constructible « réservée » vers une zone verte classée.

Il y avait cependant un point non réglé : celui du statut de 2 chemins qui traversent le site : le chemin reliant l'avenue de la Chênaie en face du cimetière du Verrewinkel

à l'avenue Dolez, et le tronçon du chemin vicinal n° 33 qui débouche sur le carrefour de l'avenue de la Chênaie et de l'avenue de Verrewinkel.

Les propriétaires de diverses parcelles ont voulu ériger une clôture pour interdire l'accès au public mais le permis d'urbanisme leur a été refusé pour divers motifs dont essentiellement l'existence de chemins affectés d'une servitude de passage. Ils ont alors assigné la Commune d'Uccle ainsi que la Région de Bruxelles Capitale en 1997 pour faire juger que les servitudes n'existaient plus et que le chemin vicinal avait de toute façon partiellement disparu. L'ACQU ainsi que le Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore d'Uccle sont intervenus volontairement au procès pour soutenir le point de vue de la Commune et de la R.B.C.

Après visite des lieux et audition de nombreux témoins qui avaient

une bonne connaissance du terrain et de l'histoire du Kauwberg, la Juge de Paix d'Uccle a donné tort aux propriétaires. (Voir l'article paru dans notre Lettre n° 46 de décembre 2005.)

Ils ont été en appel. Mal leur en a pris : après une lutte acharnée, le 17 juin 2010, le tribunal a entièrement confirmé le jugement. Les amoureux de la nature peuvent donc librement continuer à s'y promener.

La saga est-elle pour autant terminée ? Peut-être pas. En effet, il reste la question de l'entretien des chemins. L'assiette du chemin vicinal n° 33 appartient pour une partie à la Commune qui peut l'entretenir et pour l'autre à des propriétaires privés mais avec droit de passage. L'autre chemin est propriété privée mais avec également une servitude de passage. Que devient un droit de passage sur des chemins non entretenus ?

Denys RYELANDT

LE QUARTIER St JOB, C'EST NOUS !

Suite au succès remporté par le parcours énergie organisé en juin 2009, le quartier St Job a décidé d'organiser un deuxième parcours d'échanges et de rencontres début septembre.

Les thèmes abordés sont l'énergie, les échanges locaux, l'alimentation, la mobilité... le tout dans une ambiance conviviale.

Le parcours est à la fois informatif et pratique : à chaque étape des habitants du quartier et d'ailleurs partagent leurs expériences et chacun a l'occasion de s'inscrire à une ou plusieurs actions concrètes. Finalement les échanges se poursuivent autour d'un pique-nique amical entre voisins.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces initiatives, il va de soi que vous pouvez encore vous inscrire ; nous vous enverrons les informations.

Échanges et rencontres des habitants autour des thématiques :

- **Construire** un quartier durable au quotidien.
Des exemples d'actions concrètes près de chez nous.
Les petits gestes pour un changement positif.
- **Agir** pour un diagnostic et des solutions énergétiques.
S'inscrire pour un audit énergétique à prix modéré.
Envisager un chauffe-eau solaire, une toiture végétale ...
- **Participer** au système d'échange local deservices.
Découvrir et s'inscrire au SElessentiel - réseau social de demandes / offres de services près de chez vous.
- **Partager** un repas, une voiture, des légumes ...
Mettre en commun ce que chacun a apporté pour un repas convivial.
Echanger des idées sur le GAS (groupe d'achat solidaire), les VAPs (voitures à partager), et les activités dans la rue, etc. Passer à l'action !

Informations et inscriptions : Catherine Toussaint, kther@belgacom.net, tél : 02/374 02 60

Évitons les gaspillages et participons au triage sélectif des déchets !

De très nombreux Ucclois participent à ces collectes, mais souvent encore de manière imparfaite et incomplète. Le tri sélectif est pourtant obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. Pensent-ils, par exemple, à bien percevoir la différence entre les plastiques recyclables et ceux, légers (comme les petits pots de yaourt, barquettes de fruit et autres), qui ne le sont pas ? S'efforcent-ils d'acheter dans leurs supermarchés ou ailleurs le moins possible de produits emballés (la plupart des déchets sont, en effet, des emballages) ?

Pour rappel, doivent aller :

Dans le sac blanc (enlevé 2 fois par semaine) : Notamment, les films et sacs en plastique, les feuilles d'aluminium, les papiers plastifiés, les bombes aérosol non alimentaires, les cellophanes et objets en frigo-lite, les seringues, les disquettes CD inutilisables, et, bien entendu, tous les déchets ménagers, etc.

Dans le sac bleu (enlevé 1 fois par semaine) : Les emballages et flacons en plastique et métalliques, les cartons à boisson, les capsules de café en alu des machines à café, etc.

Dans le sac jaune (enlevé 1 fois par semaine) : Les papiers et cartons (non munis de bandes plastiques !),

à l'exclusion des papiers peints, papiers plastifiés ou cellophanes.

Dans le sac vert (enlevé uniquement le dimanche de ± mars à octobre) : Les déchets de jardin.

Dans les bulles à verre (sises dans les supermarchés) : les verres, colorés et blancs, et qui doivent être propres !

Dans les récipients ad hoc (se trouvant, entre autres, à la sortie des supermarchés) : Les piles usagées.

À la déchetterie communale d'Uccle, 160 rue de Stalle (*), ou à **l'un des dix points ucclois de collecte périodique** (que nous pouvons vous indiquer sur demande) : les « petits déchets chimiques », qui comprennent, entre autres, les tubes au néon et les lampes économiques (lesquelles contiennent du mercure), les flacons ayant contenu des produits toxiques ou corrosifs, les huiles usagées, peintures et vernis, etc.

Dans les pharmacies : Les médicaments périmés.

Dans les magasins d'appareils électroniques : Tout vieil appareil repris obligatoirement en échange d'un nouveau.

Et **dans le jardin**, si vous en avez un : les déchets de jardin et ménagers organiques à **composter** (Contact : Service ucclois de l'Environnement, échevin Marc

COOLS, 1^{er} étage 25 rue A. Danse – e.mail : developpement-durable@uccle.be de Mme Anne-Claire DEWEZ, 02.348.68.92.

A noter : 1) **Les journaux et tracts publicitaires**, qui encombrant notre boîte aux lettres, peuvent être évités en apposant sur celle-ci l'auto-collant anti-gaspillage « STOP » ou « OK » à la « PUB » et/ou à la « PRESSE GRATUITE ». Cet auto-collant peut être obtenu gratuitement auprès du Service Info-Environnement de l'IBGE (devenu Bruxelles-Environnement) en téléphonant au 02.775.75.75 ou en adressant un courriel à info@ibgebim.be

2) **Les canettes de boisson en fer ou aluminium** vont, bien sûr, dans le sac bleu. Etant donné l'énorme et regrettable gaspillage que représentent les milliers d'entre elles jetées un peu partout sur la voie publique, nous appuyons la proposition, qui a été faite, de prévoir leur caution lors de l'achat.

Comme on peut le voir, participer au triage des déchets en vue de leur recyclage demande attention et soins ! La presse et/ou l'IBGE (devenu Bruxelles-Environnement) diffusent régulièrement des avis ou informations à cet égard.

Jacques NIFFLE

(*) *Juste contre le pont de chemin de fer (fermée le jeudi, mais ouverte le lundi de 9 à 12 h et de 13 à 19 h, les mardi, mercredi et vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 15 h 30, et le samedi de 9 à 12 h 45)*



Madame, Monsieur,

- Peut-être ignorez-vous que, selon l'article 11 du Règlement général de police d'Uccle, **toute dégradation d'un trottoir doit être réparée aux frais du propriétaire riverain !...**
- En vous y garant, **vous gênez les piétons et les mettez même peut-être en danger** (pensez aux enfants, aux personnes avec landeau ou celles ayant des difficultés à se déplacer à pied) ; mais **vous dégradez**, en outre, **peu à peu ces trottoirs, sous lesquels se trouvent, entre autres, les canalisations de gaz et d'eau !...**

Aussi, vous demandons-nous instamment de ne vous y garer sous aucun prétexte.

Mais ne stationnez pas non plus sur les passages-piétons, ni à l'extrême coin des rues (où vous gêneriez alors la visibilité des autres usagers !)

Merci d'en tenir compte

Aurore sur Engeland

Le comité de quartier Plateau Engeland a obtenu le 17^{ème} Prix Paul DuVigneaud de l'éducation permanente à l'écologie urbaine. Le thème de cette année est : « 2010, année de la biodiversité, Agir ici, ensemble et ...à temps. » Rappelons que ce prix est soutenu par la Commission communautaire française .



L' aurore

L'aurore (*Anthocharis cardamines*) est un joli papillon blanc printanier dont le mâle arbore une jolie tache orange à l'extrémité de chaque aile. Le comité Plateau Engeland a pris ce papillon comme emblème de son projet pour marquer l'initiation de la prise en compte de la biodiversité dans le quotidien des habitants du quartier.

Ce papillon subsiste encore sur le plateau Engeland mais a fortement régressé par suite de la disparition progressive de son habitat et de l'extension de l'urbanisation. Sa présence est liée aux espaces semi-ouverts, aux lisières boisées et aux haies. Les papillons y trouvent les cardamines des prés sur lesquelles ils pondent et qui est une de leurs plantes hôtes favorites

Pour accueillir et régénérer la venue des plantes sauvages favorables au papillon, une poignée d'habitants du quartier ont décidé de laisser pousser une parcelle de leur pelouse et de la transformer en pré, fauché une fois l'an.



La cardamine des prés

Cette action devrait s'étendre au-delà des jardins privés, sur un terrain en intérieur d'îlot, propriété de la Société de logements COBRALO et situé entre la rue Engeland et l'avenue de la Gazelle. Cet espace, relativement étendu, laissé en pré de fauche, selon une gestion écologique, deviendrait un lieu de rencontre didactique et expérimental pour les écoles, les habitants, y compris pour ceux qui n'ont pas de jardin ou des jardins trop exigus pour pouvoir participer directement à cette action.

Le projet intègre la notion de préservation de la biodiversité, thème de cette année, à une action pédagogique plus étendue vers les habitants moins favorisés qui permettra d'établir un meilleur dialogue entre les riverains des différents types d'habitats du quartier.

Le comité de quartier souhaite la collaboration communale pour ce projet qui entre dans le cadre de l'Agenda 21, dont un des thèmes est la préservation de la nature. Dans chaque quartier on peut

trouver des espèces qui, sans être encore menacées, connaissent une régression significative. L'érosion de la biodiversité ne se mesure pas qu'à la disparition des espèces, mais surtout à la raréfaction ou à l'altération des habitats (les milieux qui abritent les espèces). L'urbanisation croissante et le bétonnage progressif et cumulatif des moindres espaces de friches de la ville, jadis plus nombreux et accueillants pour la vie sauvage, accentuent l'érosion des espèces dont l'homme, rappelons-le, fait partie. En cette année 2010 de la biodiversité, il n'est pas inutile de rappeler les immenses services que la nature nous fournit et dont l'homme est dépendant pour sa survie.

Chacun peut prendre conscience de ce grave problème, accueillir et préserver la vie sauvage autour de lui, même, et je dirais surtout, en ville où la pression environnementale est forte. Il faut toutefois remarquer que certaines espèces, comme les abeilles par exemple, se portent paradoxalement mieux dans la ville, moins agressées par les pesticides qui désertifient nos campagnes.

Vous aussi, à l'instar des habitants du Plateau Engeland, réservez un accueil favorable à la vie sauvage dans votre jardin, votre balcon ou votre quartier. Bannissez les pesticides et laissez pousser les herbes dites « mauvaises » mais si belles et tellement nécessaires à nos plus beaux papillons et insectes.

Pour en savoir plus :

www.plateauengeland.be
www.acqu.be

Thérèse VERTENEUIL,
Administrateur

UCCLE OXY DURABLE - UN QUARTIER DURABLE ACTE II

Nous avons déjà relaté, dans le numéro précédent (n° 64), l'inauguration de ce projet de « quartier durable » à Uccle, le 22 avril 2010, en présence d'élus de la commune d'Uccle et devant un parterre d'habitants attentifs :

Les habitants de **quinze rues et environs** se sont associés pour aborder le futur sous l'angle de « l'Agenda 21 » et de la notion du « développement durable ».

Rappelons que l'ASBL « Oxy 15, mon quartier ma vie » regroupe les rues Bernaerts, Château d'Eau, Colonel Chaltin, Coq, Delvaux, Fauvette, Paul Hankar, Klipveld, Moutons, Overhem, Poussins, Repos, Robert Scott, ainsi que les avenues Vanderaey et Van Zuylen.

Cette ASBL est à l'initiative du projet « Uccle Oxy durable ».

C'est maintenant le temps des réalisations. Des groupes se sont formés et tous les habitants du quartier sont d'ailleurs invités à rejoindre les équipes. Voyez le site www/oxy-durable.

Des réalisations concrètes ont déjà vu le jour :

Dans le domaine d'une sensibilisation à une meilleure gestion des déchets :

L'ouverture, le 5 septembre 2010, d'un centre de compostage collectif au parc de Wolvendael, (entrée rue Rouge). La fête des enfants fut l'occasion d'inaugurer ce centre en présence de **Mme E. HUYTEBROECK, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale chargée de l'environnement, et de plusieurs**

membres du Collège, dont l'Echevin compétent pour les espaces verts, M. DILLIÈS et l'Echevin de l'Environnement, M. COOLS, ainsi que plusieurs autres Conseillers Communaux.

Suivez les flèches... Des panneaux explicatifs vous en diront plus sur la manière de composter...

Parallèlement, un projet pédagogique va être initié à l'école du Wolvenberg, anciennement « La Pomme », rue du Château d'Eau, afin de sensibiliser les enfants (et leurs parents) à cette démarche du compostage.

Dans le domaine d'une sensibilisation à la conservation de l'environnement – énergie :

Un projet pédagogique est en place auprès des enfants de l'école « Plein air », au Dieweg. Il se déroulera tout au long de l'année scolaire 2010-2011. Les professeurs, mais aussi quelques chercheurs de l'Observatoire d'Uccle et le concours des jeunes scientifiques, y participent. Nous en reparlerons, bien sûr...

Dans le domaine d'une sensibilisation à la protection du patrimoine du quartier :

Déjà des visites du quartier ont été organisées dans le courant du mois d'août afin de dresser un inventaire des spécificités du quartier. Tout d'abord, la découverte du patrimoine naturel en présence de **M. Olivier DECOCQ, naturaliste du centre « Paul DUVIGNEAUD ».** Ensuite, la découverte du patrimoine bâti et historique, avec la collaboration de **M. Patrick AMEEUW du « Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore d'Uccle ».** Une bro-

chure sera éditée dans le courant de l'année 2011, qui amènera les habitants à découvrir leur quartier sous un angle nouveau...

Et enfin, dans le domaine d'un mieux vivre ensemble :

Il est connu que la plupart des rues de ce quartier, situé entre quatre grands axes, subissent depuis trop longtemps les nuisances d'un trafic automobile intense. Les habitants souffrent d'un **mal-être** au milieu de ce déferlement journalier de véhicules de plus en plus lourds et polluants, qui empruntent le quartier...

La Commune semble être de plus en plus consciente du malaise des habitants. En tant que partenaire du projet « Oxy- durable », elle devrait prendre en considération le **caractère hautement social de certaines rues (une école rue du Château d'Eau et un centre paroissial rue du Coq),** ainsi que le caractère résidentiel des autres rues. Cela devrait mener logiquement à la suppression des axes de transit automobile **et à la mise en place — pourquoi pas ? — de zones de rencontre et de zones de circulation apaisée.**

La plupart des habitants de ce quartier aspirent d'ailleurs à un changement profond de leur environnement. Une soirée de réflexion, en présence de quatre architectes, a montré ce désir de donner priorité, non pas aux voitures et aux camions, mais aux piétons, aux personnes âgées, ainsi qu'à l'utilisation du vélo par les jeunes générations, etc..., autant de principes mis en application dans d'autres grandes villes et communes, et qui permettent aux habitants de mieux vivre ensemble.

C'est d'ailleurs avec la plus grande fermeté que les habitants envisagent des actions citoyennes, si aucun aménagement n'est mis en place pour apporter des solutions efficaces et durables, notamment, pour supprimer les axes de transit automobile dans leur quartier. Un seul objectif : renforcer la sécurité des usagers faibles et améliorer la qualité de vie des habitants

En attendant, ils comptent bien mettre sur pied une grande fête de quartier, qui se déroulera au printemps 2011. Mais, de cela, nous reparlerons dans le prochain numéro.

A bientôt donc.

Pour tout renseignement complémentaire – voir site :

www/oxy-durable.be et
www/oxy15.be

« Asbl Oxy 15, mon quartier, ma vie », 97, rue du Château d'Eau – 1180 Uccle.

Tél : 02.374.32.95

Pour le comité pilote,

Patricia GHYROS
Xavier RETAILLEAU

Vous souhaitez participer à la « Lettre aux habitants » ?

Envoyez vos articles et photos à Jacques NIFFLE,
av. Bel-Air, 25/5,
1180 Uccle.
jacques.niffle@belgacom.net



POUR UN BOURDON CALEVOET A VISAGE HUMAIN

QUELQUES DONNEES DE BASE : ET LES RIVERAINS LA-DEDANS ?

Les abords de la gare de Calevoet et de la plaine du Bourdon comptent plusieurs terrains non bâtis. Ils sont dus à des expropriations et des démolitions en vue de la construction – avortée – du ring sud. Certains bénéficient d'une protection en tant que « zone verte », protection confirmée par le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) et par le Plan Régional de Développement (PRD) ; Il s'agit essentiellement de la réserve naturelle du Kinsendael et du Keyenbempt. Les autres – plus ou moins 10 ha – sont majoritairement repris au PRAS comme « zone à forte mixité » et donc constructibles. Certains sont déjà en cours d'urbanisation et les autres vont le devenir. Le secteur résidentiel prédomine largement. Plus de 1.000 logements se pointent ainsi à l'horizon.

Les maîtres d'œuvre tentent généralement d'atteindre un rez + 5. Seul le projet régional sur la plaine du Bourdon prévoyait d'atteindre les 9 niveaux mais il a heureusement été refusé.

Afin de répondre à l'obligation de mixité des fonctions, les promoteurs prévoient d'inclure dans leur programme soit du bureau, soit du commerce. Toutefois, dans la plupart des cas, cela se fait en fonction des quotas obligatoires et non suite à une étude d'incidences ou à une réelle étude de marché.

Disons encore que le quartier détient un potentiel d'accueil indéniable et qu'il gagnerait à une certaine remise en valeur ... mais avec discernement !

Les habitants proches se sont légitimement émus de voir se multiplier d'énormes projets urbanistiques. Non qu'ils soient opposés à une certaine densification de cette zone de toute façon constructible, jusqu'à présent épargnée, mais pas à n'importe quel prix. Si la perspective bien compréhensible des promoteurs est de rentabiliser au maximum leur bien, celle des habitants est de pouvoir vivre dans un environnement convivial ; elle nous semble bien plus légitime et devoir donc l'emporter sur celle des promoteurs ; on est dès lors en droit d'espérer que les autorités qui décident feront prévaloir l'intérêt des habitants.

Les riverains qui se sont réunis à plusieurs reprises ont, avec l'aide de l'ACQU et d'Inter-Environnement Bruxelles, commencé par effectuer un travail d'analyse de la situation existante, lors de marches exploratoires, en soulignant les forces et les faiblesses du quartier. Ils ont ensuite donné quelques pistes de ce qu'ils verraient bien pour que l'urbanisation du site se fasse de manière réfléchie, avec une vue d'ensemble, c'est-à-dire en évitant le cas par cas.

Un projet considéré de façon individuelle peut être bon, mais il peut se révéler malencontreux quand on le voit à côté d'autres.

Le travail des riverains – en cours de finalisation au moment de la rédaction du présent article – est destiné à être remis en 1^{er} lieu aux autorités régionales et communales.



Le Bourdon ensoleillé

QUELQUES CONSIDERATIONS CRITIQUES

- (a) Le **gabarit** des immeubles apparaît chaque fois comme démesuré ; c'est le reproche le plus fréquent et il émane aussi bien de l'administration communale que des habitants. La Commune semble avoir pour politique d'accepter, dans la mesure du possible, du rez + 3. Il ne faut pas perdre de vue qu'une trop forte densification – spécialement dans le cas des logements sociaux – serait une entrave à une intégration sociale efficace.
- (b) La **mobilité** est évidemment en lien avec le gabarit des immeubles. Si le quartier est assez bien desservi en transports en commun, il est quand même déjà terriblement engorgé par le trafic automobile. Il s'agit d'une entrée de ville empruntée par un grand nombre de navetteurs. De plus, les emplacements de parking sont insuffisants, ce qui provoque déjà actuellement du parking sauvage. Dès lors,

l'arrivée de plusieurs milliers d'habitants, c'est-à-dire de plusieurs centaines de voitures, va inmanquablement augmenter les pollutions de tout genre et paralyser un peu plus le trafic.

Ce qui manque par contre, c'est l'aménagement de la zone pour y favoriser la mobilité douce : chemins piétons (déjà des trottoirs plus larges seraient

bienvenus) ; pistes cyclables (itinéraires sécurisés venant de Drogenbos et Linkebeek vers St Job et vers le centre d'Uccle en passant par le Bourdon ; passage pour cyclistes sous le chemin de fer à hauteur de la gare de Calevoet) ; etc ... ; jusqu'à présent, rien ne semble prévu !

- (c) La gestion des **eaux** est délicate en raison de la configuration des lieux. La cuvette que



Le Bourdon sous la neige

constitue cette plaine en fait un important et nécessaire bassin d'orage naturel. La nappe phréatique se trouve à très faible profondeur et la plaine a tendance à être marécageuse. Tout comme l'administration communale, les riverains craignent des inondations (comme celle qui a eu lieu le 10 juillet dernier) si on imperméabilise le sol de façon importante.

On devrait encore mentionner le respect de la **biodiversité**, la nécessité d'une vraie **mixité des fonctions** : logements, écoles, crèches, bureaux, commerces de proximité, terrains de jeux, équipement culturel, etc... On en revient toujours à ce qui a déjà été dit : l'ensemble des projets doit être cohérent ; il faut éviter la démesure. On doit penser **une communauté urbaine vivante**, pas une cité dortoir.

Hélas, il n'existe pas de Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) régissant cette zone, sauf celui qui est en cours d'élaboration pour les 4 ha du site Illochroma. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'évaluation des incidences, pas d'étude d'impacts un peu sérieuse. Le Plan Communal de Développement n'a pas été finalisé. Or, cet énorme ensemble mériterait largement une étude globale des incidences que risque d'engendrer une succession de projets divers.

Si, pour une raison budgétaire ou autre, le pouvoir public ne peut garantir une valorisation efficace et humaine du site, les riverains considèrent qu'il est alors important de revoir à la baisse la densification projetée. Simple principe de précaution. Densifier plus ultérieurement sera possible, mais revenir sur ce qui aura été fait ne le sera plus.

Yvette LAHAUT

Membre du groupe de réflexion du Bourdon

EXPOSITION DE PHOTOS SUR LE PATRIMOINE D'UCCLE

Ceux qui reçoivent notre newsletter et ceux qui visitent notre site www.acqu.be savent que l'ACQU organise, depuis avril, un concours photographique consacré au patrimoine ucclais. Il s'agit de vues prises un peu partout dans notre belle commune; les sujets photographiés sont divers : du bâti monumental aux plus petits détails, le minéral et le végétal, ambiance de certains quartiers, lieux chargés d'histoire, sites et patrimoine en péril, etc ...

En invitant les habitants à nous confier leur vision du patrimoine, nous avons voulu les inciter à redécouvrir des richesses cachées qui nous entourent.



Comment donner vie à la pierre

(Parc du Wolvendael - Photo J.M.Wuinand, parascolaire d'Uccle, juillet 2010)

Plus de 100 personnes ont répondu à « l'appel aux photographes » et nous avons reçu près de 500 photos. C'est évidemment encourageant, car cela confirme l'attachement du public au riche patrimoine ucclais. Nous nous sommes particulièrement réjouis de la participation enthousiaste des élèves du parascolaire d'Uccle (section photo) qui lors de leur stage d'été se sont entièrement consacrés à cette thématique.

Pour l'exposition, des choix (souvent cruels) ont dû être effectués par notre jury. Au final un peu plus de 70 photos seront imprimées en grand format. Une bonne partie des autres images pourra être visionnées par projection lors du vernissage.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 15 octobre 2010 de 17h.30 à 21h.

A cette occasion, des prix seront remis aux lauréats des photos primées. Les mandataires politiques ucclais ont été invités et la presse sera également présente.

Les photos resteront ensuite exposées du 16 au 24 octobre de 10 à 17 h. Où ? Chez **CONSERVART-Auditorium, chaussée d'Alseberg, n°985** (au fond de la cour), qui met gracieusement à notre disposition son superbe espace d'exposition.

Si vous venez le samedi 16, vous pourrez également assister (à 11 h. ou à 15 h), dans les ateliers de CONSERVART, à la présentation de différentes disciplines de restauration d'œuvres d'art et voir quelques unes de ses réalisations.

Venez nombreux ! Cette exposition vous permettra de découvrir des trésors près de chez vous. Elle démontre aussi combien notre commune est belle, mais que sa richesse environnementale et patrimoniale est fragile et doit être préservée.

L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy asbl

Dominique GRATON, av. Fond'Roy 41
GSM : 0473.71.32.63

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92
www.gracq.org et www.nomo.be

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

MobilYce

Alain FUKS, av. du Lycée Français 11/19
tél. : 02.372.08.38

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél./fax : 02.376.61.71

(P) : Privé ; (B) : Bureau

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER – av. d'Andrimont 5,
tél. (P) : 02.374.95.83 – www.avijl.org

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Verboven 21 – 1160
tél. (B) : 02.373.57.01
courriel : stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau
97 – tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Luc BERNARD – av. Alphonse XIII 12
tél. : 02.374.44.35 fax : 02.374.95.01
ldbernard@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472.719.790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Georges INGBER – av. d'Andrimont 5
tél. : 02.374.95.83 – georges.ingber@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEVY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisverrewinkel.be

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél.(P) : 02.332.22.23
tél.(B) : 02.211.78.53

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

5.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le
soutien de la Communauté française de Belgique,
et de la Région de Bruxelles-Capitale.

